



ON N'EST PAS FATIGUÉ.ES !!!! ET ON N'EN A PAS FINI AVEC LES RETRAITES!

Depuis 1982 où l'âge légal de départ à la retraite fut abaissé à 60 ans avec 37,5 années cotisées, date du dernier progrès en la matière pour les travailleurs et travailleuses, le régime des retraites mis en place par Ambroise Croizat (ministre du travail et de la santé) en 1945 ne cesse d'être la cible du patronat. Il est pourtant notre richesse, notre bien commun.

En janvier 2023 commençait dans toute la France une immense mobilisation contre la loi Borne/Dussopt, énième attaque contre les droits des salariés.

Après 14 journées de manifestations, la loi est passée en force par 49.3 et toute discussion était close. Une des mesure emblématique et impopulaire est le report de l'âge légal de départ à 64 ans, mais elle s'accompagne aussi de l'accélération de la loi Touraine, qui augmente le nombre de trimestres de cotisations nécessaires pour avoir une retraite à taux plein.

Depuis, nous n'avons cessé de revendiquer l'abrogation de cette loi injuste et la réouverture des discussions. Plus de 93 % des travailleurs.ses et plus de 70 % des français.es étaient opposés.es à cette réforme et ce thème a été central lors des dernières élections législatives.

Ci-dessous impact de la réforme de 2023 sur l'âge de départ :

NAISSANCE	ÂGE LÉGAL	REPORT ÂGE	DURÉE D'ASSURANCE	HAUSSE DAR	DÉPART EFFECTIF
Septembre 1961	62 ans 3 mois	3 mois	169	+ 1	01/12/23
1962	62 ans 6 mois	6 mois	169	+ 1	01/06/24
1963	62 ans 9 mois	9 mois	170	+ 2	01/09/25
1964	63 ans	1 an	171	+ 2	01/01/27
1965	63 ans 3 mois	1 an 3 mois	172	+ 3	01/04/28
1966	63 ans 6 mois	1 an 6 mois	172	+ 3	01/07/29
1967	63 ans 9 mois	1 an 9 mois	172	+ 2	01/09/30
1968	64 ans	2 ans	172	+ 2	01/01/32
1969	64 ans	2 ans	172	+ 1	01/01/33
1970	64 ans	2 ans	172	+ 2	01/01/34
1971	64 ans	2 ans	172	+ 1	01/01/35
1972	64 ans	2 ans	172	+ 1	01/01/36

DAR : Durée d'Assurance Requise

Concrètement, celles et ceux qui pouvaient espérer partir à 62 ans avec une retraite à taux plein, partiront à 64 ans, 2 ans plus tard, mais cela ne leur rapportera rien.

Exemple : Je suis né.e en 1968, et j'atteins les 172 trimestres de cotisation en 2030.

Avant la réforme de 2023, je pouvais prétendre à un départ à la retraite avec une pension à taux plein en 2030.

Si je décidais de partir en 2032, je bénéficiais d'une surcote de : $8 \text{ trimestres} \times 1,25 = 0.1$

(surcote de la retraite de 1,25 par trimestre travaillé au delà des 172 trimestres).

Après la réforme de 2023, je partirai au plus tôt en 2032 et sans surcote malgré 180 trimestres de cotisation.



Au pied du mur, François Bayrou a annoncé dans son discours de politique générale une concertation de 3 mois sur la loi de 2023. Toute modification doit être financée et les discussions terminées en mai 2025.

La CGT porte :

- 👉 **Le retour aux 62 ans pour ensuite revenir aux 60 ans ;**
- 👉 **L'annulation de la réforme Touraine accélérant le passage à 43 annuités ;**
- 👉 **Le rétablissement des régimes pionniers supprimés ;**
- 👉 **Des départs anticipés prenant en compte la pénibilité ;**
- 👉 **La garantie d'un niveau de pension (taux de remplacement) d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète ;**
- 👉 **L'augmentation du minimum de pension au niveau du Smic (CGT) pour une carrière complète ;**
- 👉 **La prise en compte des années d'études et des périodes de première recherche d'emploi dès l'inscription à France Travail, au travers d'une validation des périodes concernées ;**
- 👉 **L'amélioration des droits conjugaux et familiaux.**

Nous sommes bientôt le 8 mars, parlons Égalité et retraite des femmes !!!

A la CGT, nous revendiquons l'égalité salariale et professionnelle, car aujourd'hui les femmes gagnent 28% de moins que les hommes. **Cette simple mesure de justice comblerait le déficit invoqué par le gouvernement pour mener sa réforme des retraites avec des recettes évaluées à 6 milliards €.** Nous revendiquons l'amélioration du congé maternité et sa meilleure prise en compte pour la retraite, une contribution alimentant cette solidarité interne aux régimes de retraite prise sur les entreprises de plus de 50 salarié-es ne respectant pas cette égalité.

Le recul de l'âge de la retraite à 64 ans va "défavoriser les 120 000 mères qui pourraient partir aujourd'hui à la retraite". Ce sont des membres du gouvernement qui l'ont dit... mais ça n'a pas eu l'air de les gêner ! Le recul de l'âge légal de départ à la retraite, c'est sept mois de plus pour les femmes nées en 1966 au lieu de cinq pour les hommes de la même génération, 9 mois si elles sont nées en 1972 contre 5 pour les hommes, 8 mois contre 4 pour les hommes de la génération 1980. En effet, du fait des maternités, les femmes ont des carrières en accordéon. In fine, elles touchent des pensions de droit direct 40% inférieures à celles des hommes.

De plus, le quasi blocage des traitements et salaires depuis plus de 10 ans a pour conséquence de réduire encore plus le niveau des pensions, c'est la double peine !

**Pour profiter de la vie avant d'être mort,
et pour mieux répartir le travail,
RETRAITE À 60 ANS !
POUR LE PROGRÈS SOCIAL
CONSTRUISON LA MOBILISATION !**